



e-learning

DOSSIER 20 -20

Inscription administrative

Inscription

Réinscription

Année d'inscription* (Ex: L1, L2...)

*Cadre réservé à l'administration

N° BEA ou INE*
(obligatoire)

N° carte étudiant UM

*numéro inscrit sur votre relevé de note du baccalauréat ou remis par le dernier établissement fréquenté si vous venez d'une autre université ou d'un IUT. Veuillez transcrire le chiffre 0 par Ø pour le différencier de la lettre O.

Nom

Nom marital

Prénom 1

Prénom 2

Prénom 3

Date de naissance

Sexe M F

Nationalité

Départ. de naissance

Pays de naissance

Ville de naissance

Service National

Exempté

Service accompli

Attestation JDC ou JAPD

En attente de l'attestation

Accueil et Accompagnement des étudiants en situation de handicap

Si vous êtes en situation de handicap, veuillez cocher cette case

Vous souhaitez pouvoir bénéficier de mesures d'aménagement d'études et/ou d'examens :

Oui

Non

Si oui, vous devez remplir le formulaire de demande d'aménagement sur le site :

<http://www.umontpellier.fr/vie-etudiante/handicap/>

En quelle année êtes-vous entré(e) dans l'enseignement supérieur français (univ., CPGE, BTS, IUT, etc) ?

En quelle année êtes-vous entré(e) dans une université française ?

Préciser laquelle

En quelle année êtes-vous entré(e) à l'Université de Montpellier

Baccalauréat ou Équivalent (DAEU,...)

Année d'obtention

Série

Mention

Établissement

N° du Département

(si étranger 099)

Adresse fixe / Adresse des parents

Adresse

Commune

Code Postal

Pays

Téléphone

Adresse de l'étudiant(e) pour l'année en cours

Type d'hébergement pour l'année en cours

Domicile parental

Logement personnel

Résidence ou cité universitaire

Adresse

Commune

Code Postal

Pays

Tél. fixe

Tél. portable

Mail Perso.

Régime d'inscription

- Formation initiale
- Formation continue financée
- Reprise d'études non financée
- Formation par apprentissage
- Formation par professionnalisation

Statut

- Étudiant
- Stagiaire de formation continue
- Apprenti

Exercez-vous une activité professionnelle rémunérée (même à temps partiel) ? Oui Non

Précisez laquelle

Quotité travaillée : l'affiliation à la sécurité sociale étudiante n'est pas obligatoire si les deux conditions suivantes sont remplies :

- votre contrat de travail couvre l'année universitaire (du 01/09 au 31/08 de l'année suivante)
- la durée de travail minimale est de 150h/trimestre ou 600h/an

- Temps complet
- Temps partiel supérieur ou égal au mi-temps
- Temps partiel inférieur au mi-temps
- Étudiant hospitalier (pas d'affiliation au régime étudiant)

Profession du père*

Profession de la mère*

*À défaut, de la ou des personne(s) ayant l'autorité parentale

Échanges internationaux

Si vous vous inscrivez dans le cadre d'un échange international, précisez :

- Partant de l'UM
- Arrivant à l'UM
- Pays
- Établissement
- ERASMUS +
- BCI
- ERASMUS MUNDUS
- Accord Interuniversitaire
- Autre, à préciser :

Dernier établissement fréquenté

- LY - LYCÉE
- 00 - UNIVERSITÉ
- 01 - BTS
- 02 - CPGE
- 16 - IUT
- 03 - ÉCOLE DE COMMERCE
- 04 - ÉCOLE D'INGÉNIEURS
- 05 - ÉTAB. PRIVÉ D'ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE
- 10 - ÉTAB. ÉTRANGER D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
- 11 - ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE
- 13 - ÉCOLE D'ARCHITECTURE
- 15 - AUTRE (ESPÉ, ...)
- 20 - ENSEIGNEMENT PAR CORRESPONDANCE
- 21 - ÉTAB. DE FORMATIONS PARAMÉDICALES OU SOCIALES

Nom de cet établissement

Département ou pays

Année

Situation au cours de l'année précédente

- A - Enseignement secondaire
- B - BTS
- C - IUT
- D - CPGE
- E - École et formation d'ingénieurs
- G - Enseignement par correspondance
- H - Université (hors IUT, École d'ingénieurs universitaire)
- J - École de management (École de commerce, gestion)
- K - Autre établissement sise (ens, Institut catholique, ...)
- M - ESPÉ
- S - Autre établissement que A, B, C, D, E, M, H
- Q - Établissement étranger d'enseignement secondaire
- R - Établissement étranger d'enseignement supérieur
- T - Non scolarisé et jamais entré dans l'enseignement supérieur français
- U - Non scolarisé mais déjà entré dans l'enseignement supérieur français (reprise d'études)

Nom de l'établissement fréquenté l'année précédente

Département ou pays

Type du dernier diplôme obtenu

- Baccalauréat
- Attestation PEIP
- BTS
- DUT
- Attestation délivrée à la suite d'un cursus en CPGE
- Licence
- Licence professionnelle
- Maîtrise
- Master
- Diplôme de formation générale grade licence
- Diplôme de fin de second cycle des études de santé
- Diplôme d'ingénieur
- Diplôme d'établissement étranger supérieur
- Diplôme d'établissement étranger secondaire
- Autre diplôme obtenu si vous ne le trouvez pas dans la liste :

Département ou Pays d'obtention

Année

Autre établissement fréquenté durant l'année universitaire d'inscription

Si vous êtes inscrit dans un autre établissement pour l'année en cours, précisez le type d'établissement :

Université CPGE ESPÉ Autre

Nom de l'établissement

Département

(joindre le justificatif : certificat de scolarité ou photocopie de la carte d'étudiant)

Inscription à l'Université de Montpellier

Intitulé du premier diplôme préparé

Préciser l'année d'inscription ex : licence en droit 1^{re} année, Master 1 de mathématiques

Intitulé du deuxième diplôme préparé

(éventuellement)

Situations exonérantes

Boursier de l'enseignement supérieur pour l'inscription première (joindre la notification d'attribution d'une bourse)

Échelon

Type de bourse :

02 - bourse sur critères sociaux Notification conditionnelle ou définitive

01 - bourse du gouvernement français (bourse du Ministère des Affaires étrangères pour étudiant étranger)

Boursier de la Région Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées (concerne seulement les étudiants inscrits à l'École des Sages-Femmes)

07 - bourse de la Région (Sage-Femme)

Pupille de la nation (joindre le justificatif)

Souhaitez-vous obtenir le statut de sportif de haut niveau de l'Université de Montpellier ?

Êtes-vous sportif de haut niveau ? Oui Non

Si "oui", veuillez procéder à une demande de statut de sportif de haut niveau sur le site suivant :
<http://www.umontpellier.fr/vie-etudiante/sport/>

SUAPS (facultatif)

La cotisation SUAPS est facultative, cependant si vous souhaitez accéder aux installations sportives, dès la rentrée, nous vous conseillons de le signaler au moment de votre inscription administrative.

40€ (Régime normal) 20€ (Titulaire d'une bourse sur critères sociaux)

L'affiliation à la SECURITE SOCIALE ETUDIANTE dépend de votre âge

et de la profession du parent dont vous dépendez.

Pour toute situation particulière, vous devez présenter un justificatif de votre situation.

Etudiant -20 ans au cours de l'année universitaire : obligatoire et gratuite avec choix d'un centre payeur (MEP ou LMDE) pour le remboursement sécurité sociale de vos dépenses de santé

Etudiant +20 ans au 01/09 de l'année universitaire : obligatoire et payante avec choix d'un centre payeur (MEP ou LMDE)

La cotisation à la sécurité sociale étudiante est perçue par l'Université de Montpellier au moment de votre inscription.

Cas d'affiliation à la sécurité sociale étudiante sur présentation de justificatifs

Régime de sécurité sociale du parent dont vous dépendez pour vos remboursements de santé (joindre le justificatif ou attestation)

- Salariés et assimilés (privé, fonction publique, salarié ou exploitant agricole, profession médicale conventionnée, CCI de Paris, demandeur d'emploi indemnisé, Banque de France, magistrats, agent des collectivités locales, caisse dépôt et consignation, artistes et auteurs)
- Artisans, commerçants, prof. libérales, EDF, GDF, RATP, Mines, Militaires, Employés et clerks de notaire, Sénat, Cultes
- Marine Marchande, Assemblée Nationale, Port autonome de Bordeaux, théâtres nationaux, comédie française
- Agent de la SNCF
- Autre régime (Étudiants étrangers ou autre situation des parents)

N° de sécurité sociale **personnel** de l'étudiant (NIR)

Centre payeur choisi pour le remboursement des frais médicaux MEP (emeVia) LMDE

Aurez-vous 20 ans au cours de l'année universitaire ? Oui Non

Si non, veuillez compléter les informations concernant le parent assureur : Date de naissance

Nom Prénom

Cas de non-affiliation sur présentation de justificatifs

- Vous êtes bénéficiaire d'une allocation Pôle Emploi
- Vous avez déjà acquitté votre cotisation dans un autre établissement
- Ayant droit de son conjoint/concubin/PACS selon situation
- Vous êtes ressortissant d'un pays membre de l'UE, de l'EEE, de la Suisse ou du Québec et titulaire d'une carte européenne ou d'un formulaire SE,...
- Vos parents sont agents français d'une organisation internationale
- Vous bénéficiez d'une couverture sociale ne relevant pas du régime général :
Préciser laquelle

Au-delà de 28 ans, la limite d'âge peut être reculée dans certaines conditions (Joindre les justificatifs)

Indiquer le motif

Mode de paiement / Veuillez-vous munir d'un des modes de paiement suivant :

Chèque

L'étudiant(e) soussigné(e) certifie exacts les renseignements portés sur ce document et s'engage :

- à signaler toutes modifications de sa situation intervenant durant l'année universitaire,
- déclare sur l'honneur ne pas avoir pris d'inscription dans une autre université pour le(s) même(s) diplôme(s),
- ni faire l'objet de sanction disciplinaire ou de mesure d'exclusion,
- avoir pris connaissance de la « Charte informatique pour la sécurité et le bon usage du système d'information informatisé de l'Université de Montpellier » accessible sur l'ENT.

Pour la délivrance de la carte étudiant, l'Université de Montpellier procède selon les modalités d'organisation de la composante soit à une prise de photo par caméra au moment de l'inscription, soit à la numérisation d'une photo d'identité récente aux normes.

J'autorise Je n'autorise pas le service de la scolarité et les enseignants de ma formation à utiliser ma photo numérisée à des fins pédagogiques.

Les réponses aux questions posées sont obligatoires et indispensables pour la gestion de la scolarité des étudiants. Les destinataires des informations recueillies sont, outre l'Université de Montpellier et le Ministère de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur, l'organisme de sécurité sociale MEP (emeVia) ou LMDE choisi, le cas échéant, par l'étudiant(e). Le droit d'accès et de rectification prévu à l'art. 27 de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 s'exerce auprès du service de scolarité.

Date

Signature